PORNO : L'ENFER DU DÉCOR

LE RAPPORT DU SÉNAT

De grandes plateformes numériques de diffusion de dizaines de milliers de vidéos pornographiques, les « tubes », sont apparues au milieu des années 2000, suivies par des plateformes de partage de contenus à caractère sexuel dans le milieu des années 2010, puis par les réseaux sociaux et les messageries privées. Elles ont entraîné une massification de la diffusion du porno au contenu de plus en plus violent, dénoncée par la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat dans un rapport d'information rendu récemment.

Ainsi le porno est devenu accessible à tous, même aux enfants, gratuitement, en quelques clics et sans aucun contrôle.

Les mineurs y sont exposés volontairement comme involontairement ; on estime que deux tiers des enfants de moins de 15 ans et un tiers des enfants de moins de 12 ans ont déjà eu accès à des images porno. Chaque mois, près d'un tiers des garçons de moins de 15 ans se rend sur un site porno et sur les 19 millions de visiteurs de sites porno chaque mois en France, 17 millions sont des adultes, 1,1 million des adolescents de 15 à 18 ans et 1,2 million des enfants de moins de 15 ans, alors que 90 % des scènes pornographiques comportent de la violence !

Des chiffres inquiétants car des recherches ont montré qu'en cas d'accoutumance au porno, les consommateurs se dirigent vers des contenus de plus en plus violents, qui leur sont même proposés sur la page principale des sites ou dans l'onglet « vidéos les plus regardées ». Le danger est le risque d'une érotisation de la violence et des rapports de domination, tout comme l'encouragement des stéréotypes sexistes, racistes et homophobes.

Mais le porno est aujourd'hui plus une affaire d'argent qu'une affaire de sexe pour ceux qui le produisent.

Au-delà des quelques multinationales propriétaires des « tubes » aux revenus de plusieurs milliards d'euros, un secteur amateur en pleine expansion s'est développé pour alimenter ces plateformes. Les producteurs exploitent la vulnérabilité économique et psychologique de femmes parfois même très jeunes, avec des méthodes de recrutement ciblant celles particulièrement précaires et fragiles, qu'ils poussent à signer des contrats de cession de droit à l'image illimités, avec un droit à l'oubli impossible à exercer une fois les vidéos en ligne et dupliquées sur les « tubes ».

En parallèle, ils ne craignent pas de réaliser des tournages dans des conditions déplorables, les violences n'étant pas simulées mais bien réelles, avec des actes non consentis, soumission et emprise, chantage et déshumanisation.

Dans cet « océan de violences », selon les termes des rapporteures, après plus de six mois de travaux et des dizaines d'auditions, certains professionnels tentent de réglementer le secteur.

En mettant en place par exemple des contrats détaillant les pratiques sexuelles acceptées ou non, une charte déontologique… mais cette forme de pornographie plus respectueuse des personnes reste très minoritaire voire marginale.

Aussi, elles émettent plus de vingt recommandations pour lutter contre cette diffusion massive d'images porno violentes sur internet et cette consommation banalisée et toxique chez les enfants et les adolescents, comme chez les adultes.

Elles demandent, entre autres, que les violences sexuelles commises dans un contexte de pornographie soient considérées comme un délit d'incitation à une infraction pénale, d'imposer aux sites pornographiques des messages d'avertissement le signalant ou de favoriser l'émergence de plaintes de ces victimes par différentes mesures ainsi que de faciliter les suppressions de contenus illicites et le droit à l'oubli.

Mais plus de dix des propositions concernent le respect de l'application de la loi sur l'interdiction d'accès des mineurs, comme activer par défaut le contrôle parental lorsqu'un abonnement téléphonique est souscrit pour un mineur, ou ciblent l'éducation en proposant par exemple d'aborder à l'école, dans le cadre des séances à l'éducation sexuelle et affective, les sujets relatifs à la marchandisation des corps et à la pornographie.

La protection de notre jeunesse contre ce phénomène est essentielle à son équilibre et à son développement. Elle doit se faire aussi en sensibilisant les parents qui sont souvent loin de se douter de ce risque pour leurs enfants et adolescents et en communiquant autour de la plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr.

Martine Berthet
Sénatrice de la Savoie